

**DELIBERATION N°37/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 avril 2026

Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MENIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. JEGOUZO, Mme SARRAZIN, M. NITOU-SAMBA, Mme JUMEL, M. MAILLARD, Mme JAABIRI, M. RUBANY, Mme DYOP, M. PEULVAST, Mme LÉPINARD, M. PROD'HOMME, Mme GAMRAOUI, M. BIRACH, Mme HAI, M. SAHED, Mme BAYKAN, M. ENGUEHARD, Mme BION, M. KOLOLO-SAMBA, Mme MAICHOUF, M. IBN EKHADÉK

Excusés et ont donné procuration : M. MAILLARD à Mme EL HAJOUÏ, Mme NAZEF à Mme BOULET

Absents : Mme IMBERT – Mme BEDAOUDIA

Secrétaire de séance : Mme JAABIRI

Objet : **Vote du Budget Primitif 2026 du budget annexe SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Monsieur Meniri informe qu'il a été remis à chaque membre du Conseil municipal, un exemplaire du budget primitif 2026 du budget S.E.P.F. qui présente la liste des crédits budgétaires.

Il est proposé d'intégrer par anticipation au budget primitif les résultats anticipés 2025 validés par le comptable public.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°24/2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026,

VU la maquette budgétaire annexée à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : DE VOTER le Budget Primitif 2026 du Service Extérieur des Pompes Funèbres :

- au niveau du chapitre pour la section d'Investissement avec les opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement.

ARTICLE 2 : D'ADOPTER le Budget Primitif 2026 du budget annexe S.E.P.F. qui est équilibré en recettes et en dépenses avec intégration par anticipation des résultats provisoires 2025 :

Total des dépenses de fonctionnement : 508 411.24 €

Recettes de fonctionnement : 210 000.00 €

Excédent antérieur reporté S.E.P.F. : 298 411.24 €

Total des recettes de fonctionnement : 508 411.24 €

Dépenses d'investissement : 192 411.24 €

Déficit antérieur reporté 27 249.16 €

Total des dépenses d'investissement : 219 660.40 €

Total des recettes d'investissement : 219 660.40 €

Total des dépenses : 728 071.64 €

Total des recettes : 728 071.64 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

D. NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 28 AVR. 2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Vote du Budget Primitif 2026 du budget annexe Service Extérieur des Pompes Funèbres

Date de transmission de l'acte : 28/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/04/2026

Numéro de l'acte : DEL-2026-37 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260428-DEL-2026-37-DE

Date de décision : 28/04/2026

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires